

## Conseil communal du 18 février 2020

# COMMUNIQUE DE PRESSE

### Point 1. Approbation PV

### Point 2. Règlement général de police – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur – Avenant à la convention de partenariat conclue avec la Province de Hainaut – Vote

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la désignation d'un nouveau fonctionnaire sanctionnateur provincial. Cette désignation fera l'objet d'un avenant à la convention qui lie la Ville de Soignies à la Province du Hainaut pour la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial.**

La Ville de Soignies a décidé depuis 2005 de déléguer l'exercice de la mission de fonctionnaire sanctionnateur à la Province, dans un souci d'efficacité et d'économies d'échelle.

Vu l'élargissement progressif des infractions couvertes par les sanctions administratives communales, le nombre de dossiers n'a cessé d'augmenter ces dernières années, avec une charge de travail croissante pour le fonctionnaire sanctionnateur.

Pour rappel, un fonctionnaire sanctionnateur peut procéder à trois types de sanctions administratives :

- Sanction pour le stationnement ;
- Sanction pour les incivilités ou les infractions de roulage ;
- Sanction pour les infractions environnementales.

C'est pourquoi la Province de Hainaut vient de s'adjoindre un nouveau fonctionnaire sanctionnateur. Il est dès lors proposé à toutes les villes faisant appel à leurs services d'accepter la désignation de ce nouveau fonctionnaire sanctionnateur, Ludivine Baudart.

**Point 3. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Délibération du conseil communal du 17 décembre 2019 – Modification - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 une modification au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.**

Un nouveau règlement a été approuvé lors de la séance du 17 décembre 2019.

La Région wallonne est ensuite revenue vers la Ville en demandant de modifier l'article 72 de ce nouveau règlement.

Cet article concerne la possibilité pour les citoyens d'interpeller le Conseil communal. Il nous est demandé de revoir le nombre d'interpellations possibles par citoyen sur une année.

L'Union des Villes et la Tutelle préconisant de limiter à trois le nombre d'interpellations, l'article 72 de notre règlement d'ordre intérieur est amendé en ce sens.

**Point 4. Régie communale autonome sonégienne – Désignation des commissaires – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la désignation des Commissaires de la RCA.**

Trois personnes doivent être désignées, dont deux Conseillers communaux hors CA et un réviseur.

**Point 5. Prévention et sécurité – Plan Général d’Urgence et d’Intervention – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 le Plan Général d’Urgence et d’Intervention ainsi que le Plan d’Intervention Psychosocial.**

Un Plan Général d’Urgence et d’Intervention est un ensemble de mesures ou de procédures à mettre en œuvre pour assurer l’organisation des secours face à une situation brutale, inhabituelle et de grande ampleur, pouvant mettre en péril la vie de personnes et menacer leurs biens.

Exemple :

- un accident de transport,
- des inondations importantes,
- un accident industriel,
- un incendie dans une maison de repos,
- l’effondrement d’un immeuble
- ...

Ce Plan repose sur une base légale et reprend les lignes directrices du mode d’intervention et de coordination des services de secours tant au niveau opérationnel que stratégique lors de catastrophe.

Il organise la collaboration entre les différents services de secours qui se distinguent en 5 disciplines :

1. le service d’incendie.
2. les services de secours médicaux.
3. la police.
4. Le service logistique (notre service des travaux).
5. l’information et communication à la population.

Si la situation d’urgence touche uniquement le territoire communal, il incombe au Bourgmestre, conseillé par les services d’urgence, de décider de déclencher le Plan Général d’Urgence et d’Intervention.

Au niveau provincial, cette responsabilité incombe au Gouverneur de la Province et au niveau fédéral au Ministre de l’Intérieur.

Le Plan d'Intervention Psychosocial est une annexe au PGUI et vise, quant à lui, à assurer la prise en charge par la commune des personnes sinistrées mais pas forcément blessées lors d'une situation d'urgence. Par exemple : les rescapés d'un accident d'autocar, les personnes évacuées lors d'une inondation, d'un incendie...

Ces deux plans peuvent aussi bien être déclenchés séparément.

Par la suite, ce Plan Général d'Urgence et d'Intervention devra être approuvé par le Gouverneur.

#### **Point 6. Logement – Adhésion de la Ville de Soignies à « L'Appel de Lyon » - Vote**

**Suite à la demande de Haute Senne Logement, le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la participation de la Ville de Soignies à « L'Appel de Lyon » en signant la pétition.**

Cet appel se décline en 5 propositions concrètes:

1. Reconduire le partenariat logement de l'agenda urbain de l'Union européenne en aidant les villes européennes à coopérer entre elles pour élaborer de nouvelles politiques d'offres de logements sociaux et abordables.
2. Créer un fonds européen d'investissement dédié au logement abordable pour soutenir et accompagner les investissements locaux (villes, métropoles) et nationaux.
3. Faire du logement un "investissement protégé d'avenir": exclure les investissements en logement social du pacte de stabilité, tout en respectant les différentes problématiques locales des marchés du logement.
4. Mettre en œuvre de façon effective le volet "logement et aide aux sans-abris" du socle européen des droits sociaux.
5. Consolider le cadre juridique applicable au logement abordable dans le marché intérieur, notamment en matière de services d'intérêt économique général, d'aides d'Etat, de taux réduits de TVA, de coopération public-public.

L'objectif est d'interpeller les membres de l'Union Européenne afin d'adopter un plan d'action pour le logement social et abordable 2019-2024 et d'ainsi faire valoir "le droit de tout homme, femme, jeune enfant d'obtenir et de conserver un logement sûr dans une communauté où il puisse vivre en paix et dans la dignité".

Pour cela, une mobilisation forte est sollicitée afin de porter cette question du logement dans toutes les métropoles européennes.

Pour l'anecdote : l'appel a été lancé lors de l'ouverture du festival international du logement social qui s'est déroulé à Lyon en juin 2019.

### **Point 7. Marchés publics – Plan piscine – travaux de Rénovation des installations de la piscine communale de Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 les conditions et le mode de passation du dossier d'exécution des travaux de rénovation des installations de la piscine communale de Soignies.**

Ces travaux de rénovations concernent :

- Le renouvellement des revêtements des plages autour des plans d'eau
- Le nouveau système de prévention noyades
- Les nouvelles installations permettant de réduire le chlore
- Le remplacement des chaudières
- La restauration de la façade
- Une meilleure isolation (via par exemple le remplacement des châssis)
- ...

Le montant estimé pour cette intervention s'élève à 1.815.000 € TVAC, dont le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020.

Ayant rentré un dossier auprès d'Infrasport, l'intervention régionale est fixée comme suit :

- 449.809 € en subside
- 449.809 € en prêt sans intérêt avec intervention du CRAC

Les 900.000€ restant seront directement pris en charge par la Ville.

**Point 8. Marchés publics – Marché de services – Contrôle de la qualité et du suivi de la gestion des terres – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 le lancement d'un marché public pour le contrôle de la qualité et du suivi de la gestion des terres.**

Concrètement, il s'agit :

- De désigner un expert.
- De réaliser des études indicatives sur la qualité des sols et des terres afin de disposer d'une caractérisation fiable et cohérente permettant à l'expert désigné de rédiger un rapport de qualité des terres.
- De soumettre ce rapport à l'ASBL Walterre en vue de l'obtention du certificat de contrôle de qualité des terres.

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour tout mouvement de terres ou toutes utilisations de terres dont l'excavation est supérieure à 10m<sup>3</sup>.

L'estimation pour ces études s'élève à 120.000,00 € TVAC pour 3 ans (12 mois reconductible tacitement pour deux périodes supplémentaires d'un an).

Le marché est lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Ce financement sur fonds propres est prévu au budget extraordinaire 2020.

**Point 9. Tourisme – Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux – Approbation du contrat programme 2019-2021 – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 le contrat-programme 2019-2021 liant la Ville de Soignies et la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux.**

Ce contrat-programme prévoit la modification de la cotisation des communes.

Celle-ci passera de 0,15€ à 0,20 € par habitant à partir de 2020 (sur base du nombre d'habitants au 1er janvier de l'année qui précède), soit un total de 5.591,40€ pour l'année 2020.

Cette augmentation engendrera une modification budgétaire à charge de la ville de 1.291,40 € (la somme de 4300 € étant supportée par l'exercice 2020).

La cotisation à la Maison du Tourisme permet, entre autres, par la participation à un réseau de diffuser les activités touristiques dans toute la Belgique, de publier des brochures, les agendas touristiques, d'installer du mobilier urbain (dans le cadre du projet Vhello), ...

**Point 10. Sports et Jeunesse – Accueil des mouvements de jeunesse sur l'entité – Règlement communal – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 le règlement communal concernant l'accueil des mouvements de jeunesse sur l'entité.**

Ce règlement permettra d'encadrer au mieux l'accueil des Mouvements de jeunesse et d'assurer la bonne organisation de leurs camps ou hikes sur le territoire de l'entité sonégienne.

Un guide y est joint afin de faciliter les démarches pour les organismes de jeunesse lors de la recherche d'un endroit de camp et lors de l'organisation de leur séjour sur l'entité.

Cet outil comporte toute une série d'informations allant de conseils préventifs, d'adresses sonégiennes de référence aux rappels de bonnes pratiques.

**Point 11. Patrimoine – Modification d'une partie du sentier 26 dit « Sentier du Noir Mur » à Thieusies – Rue de la Pierrette – Madame Fontaine – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la modification d'une partie du sentier 26 dit « Sentier du Noir Mur » à Thieuses.**

Ce sentier relie la rue de la Pierrette à la rue de la Motte.

Il s'agit simplement d'une régularisation permettant d'officialiser une situation existante depuis près de 50 ans.

**Point 12. Cellule Petite Enfance – École communale de Neufvilles – Mise à disposition d'espaces destinés au développement d'un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans – Modification du nombre d'accueillantes – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la modification du nombre d'accueillantes au sein du nouveau milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans à l'école communale de Neufvilles.**

Suite à la démission, en janvier 2020, pour raisons personnelles d'une des deux candidates au poste d'accueillante 0-3 ans, la demande d'agrément pour un co-accueil conventionné n'est plus valable.

Etant donné que depuis le 01.01.2020, il n'est plus possible de demander un agrément pour un co-accueil conventionné auprès de l'O.N.E.

Il est proposé de modifier le nombre d'accueillantes, passant de 2 à 1 accueillante conventionnée par le Service d'Accueillants d'Enfants Conventionnés.



Cela permettra d'accueillir 4 enfants de 0 à 3 ans sur le site de l'école communale de Neufvilles.

Le principal avantage de continuer le projet avec une accueillante conventionnée est de pouvoir proposer un tarif d'accueil calculé en fonction des revenus des parents.

### **Points 13 à 15. Charges d'urbanisme – CVH, Belmir Mohammed et Cheron Gaillard – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 différentes charges d'urbanisme dans le cadre de trois projets de construction sur l'entité de Soignies.**

Dans les trois cas, il s'agit d'un premier projet immobilier. Il y a donc exonération des charges d'urbanisme sur les trois premiers logements.

Projet CVH :

Il s'agit d'une construction de **4 habitations unifamiliales** à la Rue Caulier à Neufvilles.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à **10.500€** TVAC et permettra d'aménager un dispositif ralentisseur en voirie composé de deux éléments de chicanes à mettre en œuvre à la Rue Caulier à Neufvilles. Ce dispositif devrait être intégré à un projet de restructuration et de sécurisation de la rue Caulier (création de poches de stationnement en voirie, de manière alternée).

Projet Belmir :

Il s'agit d'une transformation d'un immeuble à la rue Grégoire Wincqz contenant une ancienne boulangerie et deux habitations pour la **création de 6 logements ainsi que 7 emplacements** pour véhicules.

Le montant de la charge d'urbanisme est de **35.000€** TVAC et permettra de réaménager le carrefour formé par les rues Clerbois et Grégoire Wincqz à Soignies. Les travaux visent notamment :

- la création d'une traversée piétonne,
- la sécurisation et la mise en accessibilité des traversées piétonnes,
- l'élargissement des trottoirs,

- la plantation d'arbres et la pose de mobilier urbain.

Projet Cheron :

Il s'agit de la démolition d'une ancienne maison de commerce et de la **construction de 4 nouveaux appartements** à la Chaussée d'Enghien.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à **5.100€** TVAC et permettra d'entretenir l'espace public de rencontre le plus proche, c'est-à-dire la plaine de jeux sur le site de l'Hôtel de Ville. Il y aurait lieu de faire prendre en charge l'ajout d'un tapis de copeaux de bois au droit de la plaine de jeux, ainsi que le remplacement de sources lumineuses à cet endroit.

**Points 16 et 17. Conseil Consultatif des Aînés et des Moins Valides – Modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur – Approbation – Vote – Désignation de nouveaux membres du bureau permanent – Information**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 la modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur du Conseil Consultatif des Aînés et des Moins Valides et informera quant à la désignation de nouveaux membres du bureau permanent.**

La principale modification du ROI concerne l'ajout d'un représentant des moins valides dans le bureau permanent.

Les autres modifications du ROI et des statuts sont d'ordre purement administratif.

Les présents statuts seront d'application dès leur approbation par le Conseil Communal.

Les présents statuts ont été approuvés par le CCCAMV en assemblée générale le 28 novembre 2019.

**Point 18. Environnement – Renouvellement de la convention avec Terre A.S.B.L pour la collecte des déchets textiles ménagers sur l’entité – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 18 février 2020 le renouvellement de la convention avec Terre A.S.B.L pour la collecte des déchets textiles ménagers sur l’entité, pour une durée de 2 ans.**

Pour rappel, les communes sont obligées de conclure une convention avec le collecteur pour tous les conteneurs situés sur leur territoire, qu’il s’agisse d’espaces publics ou privés. Dans le cas présent, les 3 bulles à vêtements sont posées exclusivement sur des terrains privés (2 à l’Ecoparc et 1 aux ateliers Reine Fabiola).

Le renouvellement de cette convention n’entraîne aucun impact financier pour la Ville de Soignies.

Pour info, en 2019, **65.475 kg ont été collectés.**

- 54% des vêtements ont été réutilisés.
- 28% des vêtements ont été recyclés en fibres.
- 18% des vêtements ont été considérés comme déchets.

**Point 19. Réponses aux questions des Conseillers communaux**

**Point 20. Communications**